



Prescription abf dans le périmètre d'un monument

Par **bernard53**, le **21/10/2010** à **10:23**

Bonjour,

refaisant mon entrée sur une maison située dans le périmètre d'un monument historique (non visible). Je souhaite installer un porte d'entrée blindée de fabrication italienne en aluminium. La finition de ce type de produit ne permet pas de dire si cette porte est en bois ou en alu. la préconisation de l'ABF est la suivante: "afin de préserver les caractéristiques de cette villa (...) la porte d'entrée sera en bois de couleur sombre." Suite à un entretien téléphonique avec l'ABF, celui-ci me précise que la couleur DOIT être une laque couvrante et qu'elle peut être réalisée sur médium. Pour des questions évidentes d'entretien, je souhaite conserver la face extérieure en alu.

Dans ce cas précis (il ne s'agit pas d'un bâtiment classé, ni inscrit au patrimoine), ce dossier est-il défendable dans la mesure où, aluminium ou bois, l'aspect extérieur est préservé. l'ABF est-il en droit d'exiger un matériau précis? ne s'agit-il pas là d'un abus de pouvoir?

merci de vos réponses.

B.